

OIC/SUM-11/2008/POA/RES-FINAL

**RESOLUTION POA (IS)
SUR**

**LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION
DECENNAL DE L'OCI**

**ADOPTÉE A LA
11^{ÈME} SESSION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE
AU SOMMET
SESSION DE « LA OUMMAH ISLAMIQUE AU 21^{ÈME} SIÈCLE »**

**DAKAR – REPUBLIQUE DU SENEGAL
6-7 RABI AL-AWAL 1429H
(13-14 MARS 2008)**

RESOLUTION POA (IS)
SUR
LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION
DECENNAL DE L'OCI
ADOPTÉE A LA
11^{ÈME} SESSION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE
AU SOMMET
SESSION DE « LA OUMMAH ISLAMIQUE AU 21^{ÈME} SIECLE »
DAKAR – REPUBLIQUE DU SENEGAL
6-7 RABI AL-AWAL 1429H
(13-14 MARS 2008)

La Conférence islamique au Sommet (session de la Oummah islamique au 21^{ème} siècle), réunie en sa onzième session à Dakar, République du Sénégal, les 6 et 7 Rab' al Awal 1429H (13 et 14 mars 2008),

Considérant la Déclaration de la 3^{ème} session extraordinaire de la Conférence islamique au sommet, tenue à Makkah, Royaume d'Arabie Saoudite, les 6 et 7 Dhul Quida 1426H (7-8 décembre 2005) ;

Exprimant sa profonde considération au Serviteur des Deux Saintes Mosquées le Roi Abdullah Bin Abdelaziz et au gouvernement saoudien pour avoir organisé ce sommet et pour le soutien accordé par le Royaume au Secrétariat général de l'OCI ;

Se félicitant de l'adoption du Programme d'Action Décennal de l'OCI devant permettre à la Oummah islamique de faire face aux défis du 21^{ème} siècle ;

Notant que le cadre du Programme d'Action Décennal fournit à la Oummah islamique une nouvelle vision prospective qui permettra au monde musulman de relever les défis du 21^{ème} siècle en misant sur la volonté collective et sur l'action islamique commune ;

Prenant note avec appréciation des mesures déjà prises par le Secrétaire général, parmi lesquelles figure la tenue des deux réunions de coordination des institutions de l'OCI, pour la mise en œuvre du Programme d'Action Décennal ;

Prenant également note avec appréciation des résolutions adoptées par la 8^{ème} session du COMIAC, la 23^{ème} session du COMCEC, la 25^{ème} session du Comité exécutif du COMSTECH sur la mise en œuvre du Programme d'Action Décennal de l'OCI ;

Prenant note avec appréciation du puissant soutien, de la coopération et des initiatives des organes subsidiaires, spécialisés et affiliés de l'OCI dans la mise en œuvre du PAD à travers le développement de programmes et projets ;

Prenant note avec la plus grande appréciation du rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme d'action de l'OCI ;

- 1- **REAFFIRME** l'attachement des Etats membres aux visions et aux missions du PAD en tant que document de base destiné à préparer le monde musulman à relever les défis du 21^{ème} siècle au titre de la « solidarité en action ».
- 2- **SOULIGNE** le rôle primordial du Secrétariat général de l'OCI dans la mise en œuvre du Programme d'Action Décennal et **apprécie** hautement les progrès accomplis à ce stade grâce aux actions engagées par le Secrétariat général de l'OCI et ses organes subsidiaires et institutions spécialisées et affiliées et, dans le même contexte, **rend hommage** au Secrétaire général pour son leadership et la remarquable contribution apportée à cet effet.
- 3- **SALUE** les initiatives prises par le Secrétaire général pour réformer l'OCI, en promouvoir le rôle et en réactiver les institutions, pour leur permettre de remplir pleinement leur rôle dans la mise en œuvre du PAD, conformément à la forte vision des dirigeants des Etats membres exprimée dans le PAD pour faire face aux défis du 21^{ème} siècle en réformant l'organisation.
- 4- **EXHORTE** les Etats membres à développer la volonté politique nécessaire pour garantir la mise en œuvre des nouveaux mandat, vision et mission de l'OCI et pour faire avancer l'action islamique commune.
- 5- **INVITE** les Etats membres à fournir tout leur appui politique, moral et financier à la mise en œuvre du Programme d'Action Décennal et **ENCOURAGE** les Etats membres à intégrer leurs différentes initiatives, projets et programmes existants dans les domaines où ils disposent de capacités relativement meilleures ou auxquels ils s'intéressent plus particulièrement, dans les objectifs du PAD de l'OCI.
- 6- **DEMANDE** au Secrétaire général d'initier, de coordonner et de suivre les actions nécessaires, en coopération avec les Etats membres et les autres institutions de l'OCI, pour développer des initiatives, programmes et projets spécifiques à l'OCI, dans tous les domaines énoncés dans le PAD.
- 7- **INVITE** le Secrétaire général à convoquer des réunions du groupe intergouvernemental d'experts et à organiser des conférences, séminaires et ateliers afin de tirer profit de l'expertise des spécialistes, des personnalités éminentes, académiciens et érudits dans l'élaboration des programmes et projets relatifs au PAD, et demande aux Etats membres de soutenir ces réunions en les abritant ou en leur accordant des facilités.
- 8- **EXPRIME** son appréciation et son appui sans réserve au Secrétaire général dans la poursuite de ses efforts et initiatives louables visant à

rehausser l'image du Secrétariat général sur la scène internationale, en coopération avec les autres acteurs, y compris les gouvernements nationaux et les organisations internationales comme les Nations Unies et ses organisations spécialisées, l'Union africaine, la Ligue des Etats Arabes, l'ASEAN, l'Union Européenne, l'OSCE, le Conseil de l'Europe, la finalité de ces démarches étant de faire du Secrétariat général de l'OCI un partenaire agissant au service de la promotion de la paix, de la sécurité et du développement, ainsi que le souligne le PAD ; de concevoir également et de réaliser avec ces partenaires des programmes et des projets entrant dans le cadre des priorités du PAD.

- 9- **SE FELICITE** du lancement du fonds de solidarité islamique pour le développement à Dakar, Sénégal, les 29 et 30 mai 2007, à la suite d'une décision du Conseil des Gouverneurs de la BID, Fonds qui est considéré comme un jalon décisif dans la mise en œuvre du mandat et de la vision du PAD pour la réduction de la pauvreté dans les Etats membres.
- 10- **ADRESSE** ses remerciements aux Etats membres ayant annoncé des contributions aux ressources du Fonds de solidarité islamique pour le Développement et plus particulièrement au Serviteur des Deux Saintes Mosquées le Roi Abdullah Ibn Abdelaziz Al Saoud pour sa généreuse contribution de 1 milliard de dollars US, l'Etat du Koweït qui a annoncé un don de 300 millions de dollars US, au gouvernement de la République islamique d'Iran pour sa promesse de don de 100 millions de dollars US, à l'Etat du Qatar pour sa promesse de 50 millions de dollars, à l'Algérie pour sa promesse de 50 millions ainsi qu'à tous les Etats membres ayant également annoncé des contributions au Fonds ; et **exhorte** tous les Etats membres qui ne l'auraient pas encore fait à s'engager à leur tour pour des contributions au Fonds afin que soit mobilisée la somme de 10 milliards de dollars en 2009 ou, pour le moins, la somme de 6 milliards de dollars en 2008, afin de permettre au Fonds de mettre en œuvre ses programmes.
- 11- **SE FELICITE** de l'établissement d'un Programme spécial pour le développement de l'Afrique (PSDA) qui constitue une autre étape fondamentale dans la mise en œuvre des missions du PAD. **Elle exprime son appréciation** des efforts louables et du rôle cruciale de la BID dans ce domaine et **remercie** le gouvernement de la République du Sénégal d'avoir abrité la réunion ministérielle sur le PSDA, les 22 et 23 janvier 2008 à Dakar.
- 12- **SALUE** le rôle primordial de la BID dans le financement des projets de développement en Afrique, et invite le président de la 11^{ème} session du sommet islamique, en collaboration avec l'OCI et la BID, ainsi qu'avec les représentants des Etats membres africains de l'OCI, à assurer la coordination requise en vue de garantir la mise en œuvre efficiente du programme spécial de la BID pour le développement de l'Afrique,

conformément aux résolutions pertinentes du 3^{ème} Sommet extraordinaire tenu à Makkah en décembre 2005, et en vue également d'adopter les mesures appropriées pour mobiliser davantage de ressources financières pour le Fonds de Solidarité islamique pour le Développement.

13- SE FELICITE de l'initiative conjointe des gouvernements du Cameroun et du Burkina Faso d'organiser des forums sous-régionaux pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'ouest sur la mise en œuvre du PSDA ; et **INVITE** l'OCI et ses institutions ainsi que ses Etats membres à apporter leur appui afin de garantir le succès de ces rencontres.

14- DEMANDE au Secrétaire général de veiller à la mise en œuvre de la présente résolution et d'en faire rapport à la 12^{ème} session de la Conférence islamique au sommet.